

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 1<sup>er</sup> février 2023**

Nombre de conseillers municipaux en exercice = 26 ; de présents = 21 ; de votants = 26

**L'an deux mille vingt-trois, le premier février à vingt heures zéro minutes, le conseil municipal de la Commune de QUÉVERT étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe LANDURE, Maire de QUÉVERT.**

**Date de convocation : 26/01/2023**

**Date de publication : 07/02/2023**

PRÉSENTS : Mmes et MM Philippe LANDURÉ, Catherine DENIEL, Francis ADNOT, Sylvie LESNÉ, Mélanie DEQUÉ, Eric YGER, Marie-Laure MICHEL, Joseph BRAULT, Yannick LUCAS, Didier LESAICHERRE, Françoise LEOST-TREMEL, Nathalie BONNOUVRIER, Maryam ABOU-MERHI, Julien CHAILLOU, Clément ROUSSEAUX, Brigitte JUGUE-FOURNET, Jean-Luc ALLORY, Anne CHARRÉ, Jean-Yves ANGER, Sylvie MEUNIER, Antoine DEGUEN

ABSENTS EXCUSES : Mélanie RIO (pouvoir à Didier LESAICHERRE), Christophe LECLERC (pouvoir à Sylvie LESNÉ), Arnaud AUBAULT (pouvoir à Clément ROUSSEAUX), Dimitri GÉA (pouvoir à Maryam ABOU-MERHI), Bénédicte RUISSEAU (pouvoir à Philippe LANDURÉ)

ABSENTS :

SECRETAIRE DE SEANCE : Maryam ABOU-MERHI

<< >>

**AFFAIRE 2023.005 : ACQUISITION A TITRE GRATUIT DE LA PARCELLE A 1560 SITUÉE AU LIEUDIT « LE BAS NONCHAUX »**

Lors de la vente de la maison et du terrain des consorts GALLON, le géomètre a réalisé un plan de bornage et de reconnaissance des limites le 12 octobre 2020.

Il s'est avéré que la voie communale n° 6 réalisée depuis de très nombreuses années avait une emprise sur la propriété privée, correspondant à la parcelle A 1560, d'une superficie de 289 m<sup>2</sup>.

Afin de régulariser la situation et pour que cet espace rentre dans le domaine public, il est proposé de procéder à l'acquisition à titre gratuit de cette parcelle.

Vu l'avis favorable de la commission d'urbanisme en date du 24 janvier 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

**A L'UNANIMITE**

**AUTORISE** l'achat à titre gratuit de la parcelle n° A 1560 de la voirie «Le Bas Nonchaux » d'une superficie de 289 m<sup>2</sup>,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte translatif de propriété.

**FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.**

**Le Maire,  
Philippe LANDURÉ**